

# Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	<a href="#">2019/0803(NLE)</a>	Procédure terminée
Décision		
Partial renewal of members of the Court of Auditors		
Sujet		
8.40.05 Cour des comptes		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		11/03/2019
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission	Verts/ALE <a href="#">TARAND Indrek</a>	
	<a href="#">Ressources humaines et sécurité</a>	Commissaire OETTINGER Günther	

Événements clés			
01/03/2019	Publication de la proposition législative	<a href="#">07034/2019</a>	Résumé
14/03/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
08/04/2019	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
10/04/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A8-0195/2019</a>	Résumé
16/04/2019	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T8-0365/2019</a>	Résumé
21/05/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
21/05/2019	Fin de la procédure au Parlement		
24/05/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/0803(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Instrument législatif	Décision
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/15750

Portail de documentation
--------------------------

Document de base législatif	<a href="#">07034/2019</a>	01/03/2019	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE636.349</a>	20/03/2019	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A8-0195/2019</a>	10/04/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T8-0365/2019</a>	16/04/2019	EP	Résumé

## Acte final

[Décision 2019/846](#)  
[JO L 138 24.05.2019, p. 0089](#)

## 2019/0803(NLE) - 01/03/2019 Document de base législatif

OBJECTIF : proposer la nomination d'Ivana MALETI? (HR) comme membre de la Cour des comptes.

CONTENU : conformément à l'article 286, paragraphes 1 et 2, premier alinéa (TFUE) :

- les membres de la Cour des comptes sont choisis parmi des personnes qui appartiennent ou ont appartenu dans leurs États respectifs à des organismes de contrôle externe ou qui sont spécialement qualifiées pour cette fonction. Leur indépendance ne doit faire aucun doute ;
- les membres de la Cour des comptes sont nommés pour une période de six ans. Le Conseil, après consultation du Parlement européen, adopte la liste des membres établie conformément aux propositions faites par chaque État membre. Le mandat des membres de la Cour des comptes est renouvelable.

Par lettre datée du 28 février 2019 adressée au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne par Mato KRABALO, représentant permanent de la Croatie auprès de l'Union européenne, le Conseil a proposé de nommer Ivana MALETI? (HR) membre de la Cour des comptes.

## 2019/0803(NLE) - 10/04/2019 Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Ildrek TARAND (Verts/ALE, EE) sur la nomination proposée d'Ivana Maleti? comme membre de la Cour des comptes.

La commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications de la candidate proposée, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et a entendu la candidate du Conseil au poste de membre de la Cour des comptes.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen rende un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Ivana Maleti? comme membre croate de la Cour des comptes de l'UE.

Ivana Maleti? est députée au Parlement européen (commission ECON, REGI et BUDG) depuis juillet 2013. Auparavant, elle a exercé durant 14 années des fonctions au sein du ministère croate des finances où elle a notamment été chargée de la mise en place du système de gestion des programmes d'aide de préadhésion. Elle est membre de l'Union démocratique croate (HDZ).

En tant que députée au Parlement européen, elle a été responsable du lancement et de la publication du périodique IM, dans lequel elle a publié plus de 30 articles et pour lequel elle a participé à la rédaction d'éditions spéciales sur l'utilisation des fonds de l'Union en faveur des jeunes, des entrepreneurs, des entités locales et des villages intelligents, ainsi que d'une édition spéciale sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

Dans ses réponses au questionnaire, la candidate a déclaré :

- être disposée à exercer ses fonctions « en pleine indépendance » en travaillant toujours dans l'intérêt supérieur de l'Union européenne ;
- n'avoir (ni elle, ni ses proches) d'intérêts dans des activités commerciales ou encore des engagements ou des actions au sein d'entreprises qui pourraient être incompatibles avec ses futures responsabilités ;
- être disposée à porter à la connaissance du président de la Cour ses intérêts financiers et tout autre engagement de sa part, ainsi qu'à rendre sa déclaration d'intérêts publique ;
- avoir l'intention de démissionner du poste de vice-présidente du parti dont elle est membre et à renoncer à tout poste à responsabilité au sein du parti politique.
- prôner une tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption.

La candidate a souligné l'importance que « les représentants de la Cour participent aux discussions menées au Parlement sur les programmes et les politiques de l'Union et qu'ils contribuent aux rapports thématiques des députés et du service de recherche du Parlement européen (EPRS) afin qu'ils soient en mesure de réagir aux problèmes et aux faiblesses mis en évidence par les députés et de délaborer des rapports thématiques de la Cour contenant des recommandations visant à améliorer le système ».

Le Parlement européen a décidé (par 329 voix pour, 264 contre et 55 abstentions) de rendre un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Ivana Maleti? Viorel membre de la Cour des comptes.